

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Adami

Interview croisée

Anne Bouvier,
Présidente



Élizabeth Le Hot,
Directrice générale gérante

« Ce qui se joue aujourd'hui configure les droits de demain »

2025 a été une année dense pour l'Adami.
Quel bilan en tirez-vous ?

Anne Bouvier : Nous traversons une période charnière. Les artistes-interprètes sont à la fois confrontés à des mutations technologiques majeures, comme l'essor de l'intelligence artificielle, et à une fragilisation progressive du financement public de la culture. Ce sont des bouleversements qui ne relèvent pas simplement du débat d'idées : ils impactent déjà très fortement le quotidien des artistes, leur emploi, leurs conditions de création et la rémunération. Voilà pourquoi je parle de période charnière. Ce qui se décide aujourd'hui déterminera très concrètement les droits de demain.

Élizabeth Le Hot : Je partage totalement ce constat. 2025 a été une année de vigilance, mais aussi d'action. L'Adami s'est mobilisée sur plusieurs fronts : l'IA, bien sûr, mais aussi les attentes liées à la rémunération du streaming audiovisuel, les conséquences de l'arrêt RAAP, ou encore les grandes négociations en cours sur la copie privée et la rémunération équitable. Dans un environnement mouvant, nous avons tenu un cap : défendre les droits et renforcer l'accompagnement des artistes. Il faut maintenant s'atteler à passer ce cap avec succès.

Quels sont les dossiers les plus déterminants de l'année ?

Anne Bouvier : Les négociations sur les barèmes de la rémunération équitable et de la copie privée sont essentielles, car ils sont la pierre angulaire de la rémunération des artistes versées par l'Adami. Nous renégocions notamment les barèmes applicables aux radios privées. J'entends que certaines affirment être en difficulté, et nous pouvons comprendre leurs contraintes, notamment liées à la baisse des revenus publicitaires. Mais les études montrent aussi une réalité incontestable : la musique reste l'une des premières raisons pour lesquelles les Français continuent d'écouter la radio. Il est donc indispensable que la rémunération des artistes-interprètes reste à la hauteur de l'exploitation de leurs interprétations.

Élizabeth Le Hot : Sur la copie privée, un autre enjeu est central : l'évolution des supports et des usages. De nouvelles familles de produits pourraient entrer dans l'assiette, et la question du cloud ou des ordinateurs fait partie des débats. Mais tant que ces évolutions ne sont pas actées, elles ne se traduisent pas en nouvelles ressources pour les artistes. Sur ce sujet, nous espérons bientôt de bonnes nouvelles.

Face aux transformations du secteur, l'Adami mise aussi sur des rapprochements. Pourquoi est-ce un axe si fort ?

Anne Bouvier : Parce que la gestion collective est aujourd'hui trop morcelée. En France, tous droits confondus, on compte une trentaine d'organismes de gestion collective : c'est beaucoup trop. Ce morcellement nous fait perdre de la force.

Le rapprochement engagé avec la SCPP s'inscrit dans cette logique. Il a suscité des inquiétudes, c'est vrai, notamment parce que nous n'avons pas toujours les mêmes intérêts que les producteurs. Mais nous avons instauré un dialogue constant, notamment avec les syndicats, que nous avons consultés dans les différentes étapes.

Au fond, nous faisons aussi partie d'une même chaîne de valeur, avec des enjeux communs : défendre les droits voisins face aux plateformes, face aux nouveaux usages... À la SPRE, nous travaillons déjà ensemble et nos relations sont solides.

Élizabeth Le Hot : Ce rapprochement repose sur des objectifs concrets : améliorer la qualité des données et l'efficacité des répartitions. Et aussi se donner les moyens de mutualiser les dépenses pour moderniser nos outils, notamment face à l'IA et à la concurrence internationale. Nous avons acté la création d'un référentiel commun et d'un outil de répartition partagé, hébergés dans une société commune Adami/SCPP, qui devra être validée par l'Assemblée générale en juin 2026. Ce projet est ambitieux, il s'inscrit dans un temps long (trois à quatre ans), mais il renforcera directement la capacité de l'Adami à garantir une rémunération juste et plus performante.

À l'approche des grandes échéances électorales, quels sujets culturels aimeriez-vous voir émerger dans le débat public ?

Anne Bouvier : J'aimerais entendre toutes les forces politiques, sans exception, exposer une vision claire de la culture. Nous constatons un resserrement des budgets dans

les collectivités territoriales, et certaines prises de parole remettent en cause des institutions comme le CNC ou le CNM, en laissant entendre qu'elles pèseraient sur l'impôt. Or ce sont des mécanismes de financement spécifiques, qui ne relèvent pas du budget de l'État au sens classique. Il faut remettre de la rigueur et de la précision dans ces débats et à ce titre, dans le cadre d'un début contradictoire, les artistes méritent d'être entendus.

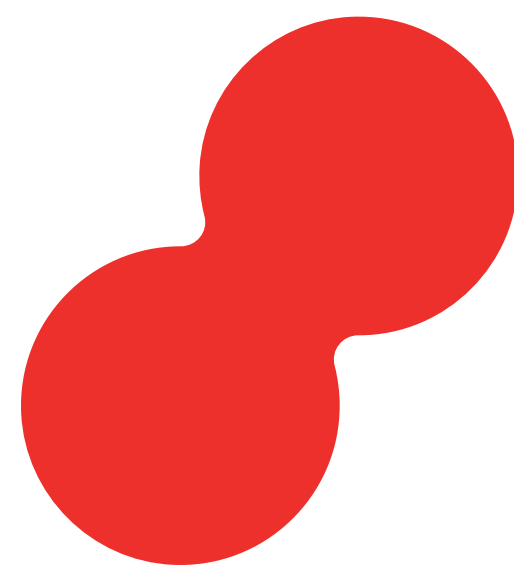
Élizabeth Le Hot : Il y a aussi un enjeu d'« acculturation » : certains parlementaires ne mesurent pas pleinement le rôle des OGC dans l'économie culturelle. Pourtant, demain, si les financements publics se contractent, les OGC auront un rôle encore plus structurant pour maintenir la vitalité artistique.

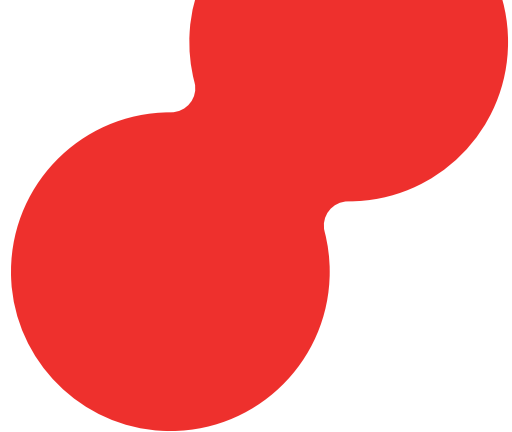
Par ailleurs, quand on aborde la culture sous l'angle financier, on entend souvent qu'elle « coûte beaucoup » aux collectivités.

Il faudrait aussi rappeler ce qu'elle rapporte. Elle génère de l'activité économique et des retombées importantes. La culture permet à chacun de s'épanouir, tout en contribuant pleinement au dynamisme des territoires.

Dans ce contexte tendu, quel est le cap que vous souhaitez donner à l'Adami ?

Élizabeth Le Hot : Renforcer notre efficacité, sans jamais perdre notre mission première : servir les artistes-interprètes. C'est ce qui a guidé la réorganisation engagée en 2025. Nous avons créé une Direction de l'accompagnement des artistes, confiée à Mathilde Carmet, afin de centraliser les dispositifs de soutien, les services et la relation directe avec les artistes. Nous avons également nommé Benjamin Sauzay directeur exécutif pour piloter, aux côtés de la direction générale, les projets stratégiques et structurants, notamment le chantier commun avec la SCPP. Enfin, le pôle données a été rattaché à la Direction du patrimoine, de la répartition et des études, sous la responsabilité de Claire Czerniak, pour mieux valoriser l'exploitation des données au service des missions cœur de la société.





Anne Bouvier : Cette réorganisation est une réponse directe aux réalités du terrain. Les artistes ont besoin d'un accompagnement plus lisible, plus accessible, plus réactif. Et l'Adami doit être à la hauteur de ce que le secteur traverse.

Un mot plus personnel : qu'est-ce que cette année vous a appris ?

Anne Bouvier : Être en activité dans le secteur du théâtre est un atout. Cela me permet de rester au contact du terrain, d'entendre les préoccupations concrètes, de mesurer ce qui fragilise les parcours. Les artistes sont parfois éloignés des grandes problématiques juridiques ou économiques : ils ont l'impression que cela ne les concerne pas directement. Or c'est l'inverse : ces enjeux conditionnent leur avenir. Depuis 2020, j'ai le sentiment que l'Adami a progressé en visibilité, en nombre d'associés, et en proximité avec les artistes.



Élizabeth Le Hot : Pour moi, cette première année pleine à la direction générale confirme une chose : l'Adami a un rôle indispensable à jouer dans la période qui s'ouvre. Nous devons être à la fois une institution solide, un acteur d'influence, et un partenaire de terrain pour les artistes. 2025 a montré que l'Adami sait se mobiliser, évoluer et agir, même dans un contexte incertain. 2026 doit être l'année de la consolidation pour mieux franchir les caps qui nous attendent.

Sommaire

1

**Les temps
forts de
l'année**

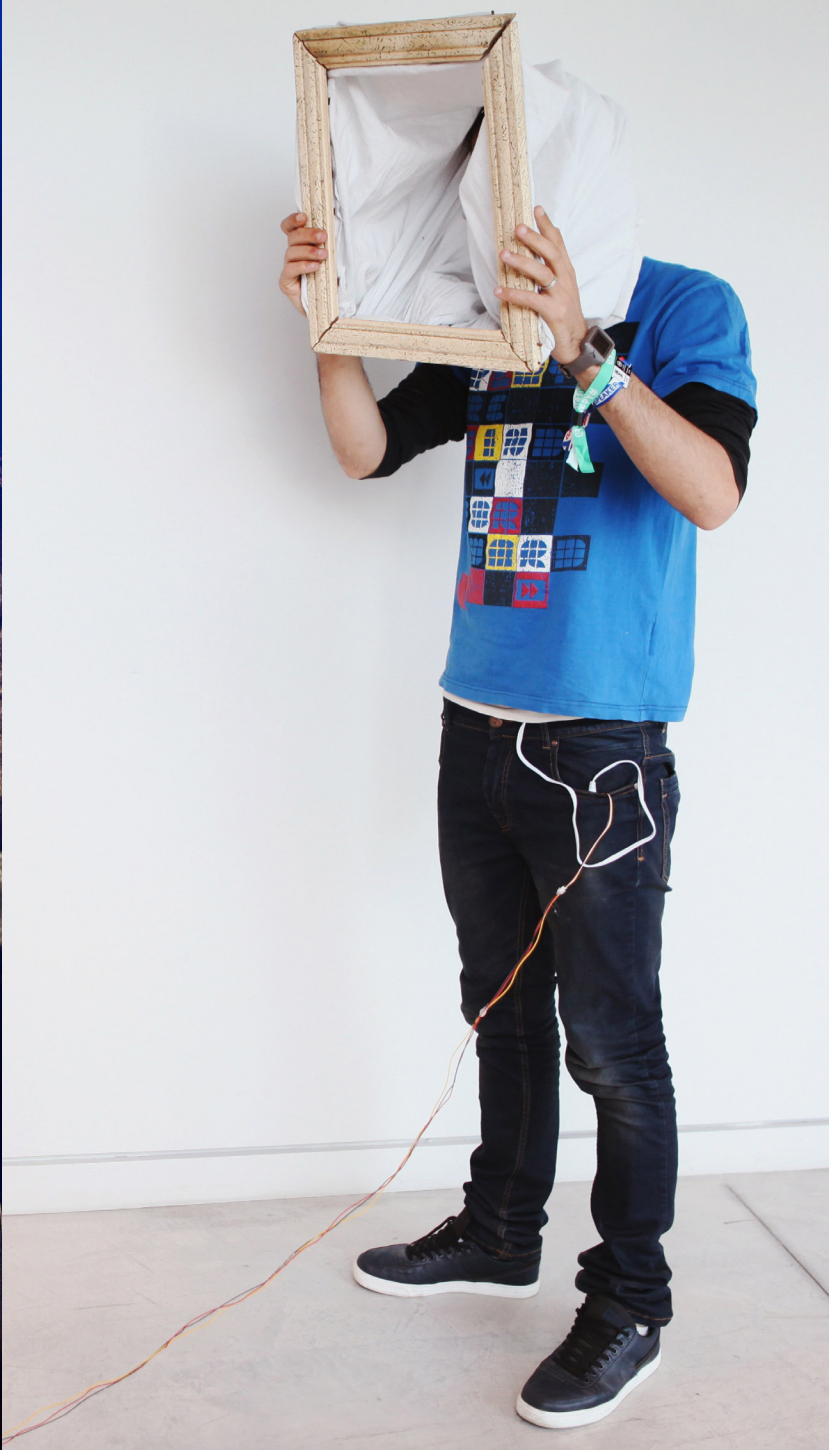
P 07



2

**Les chiffres
clés**

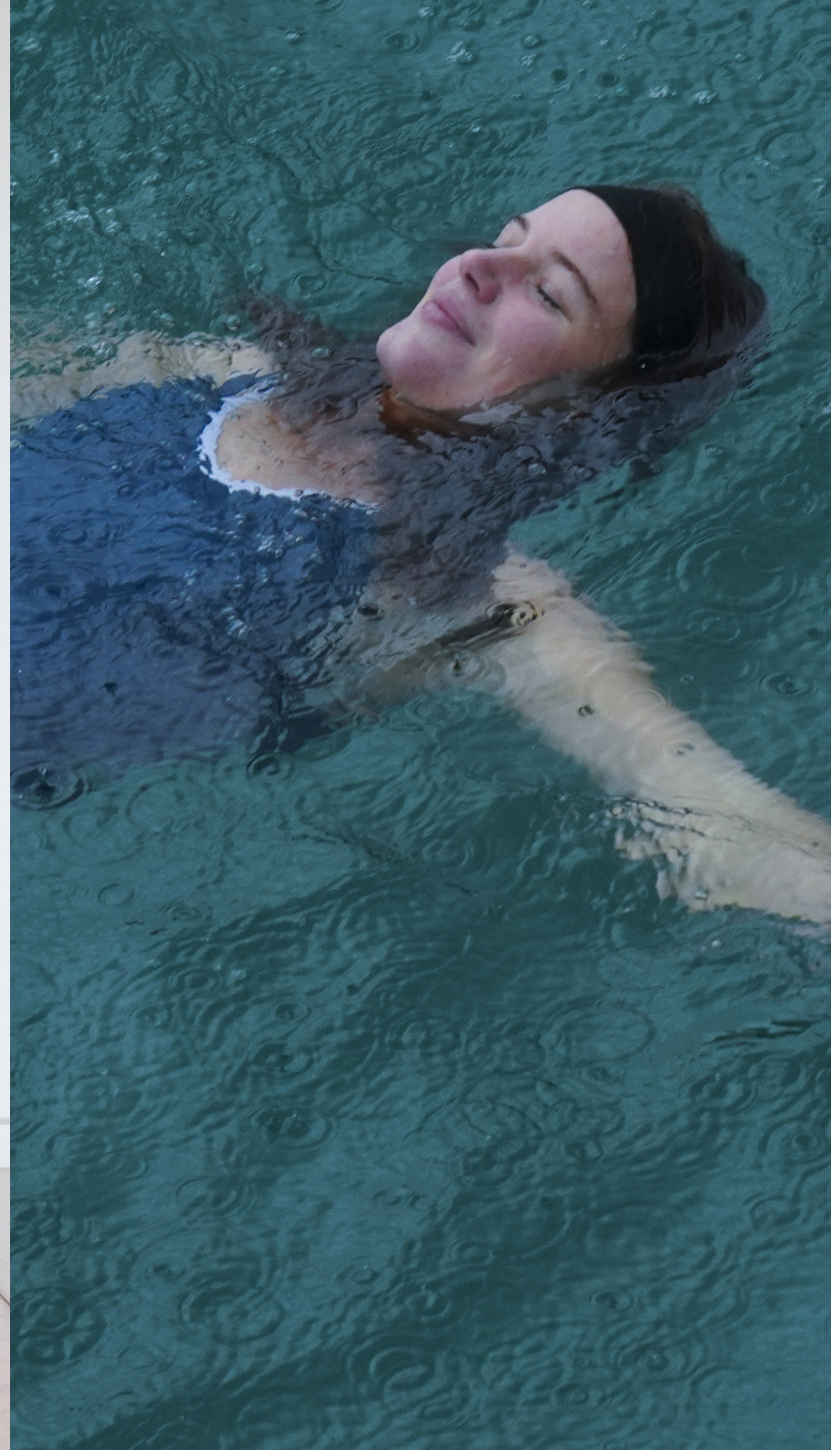
P 15



3

**La collecte
des droits**

P 16



4

**La rémuné-
ration des
artistes**

P 25



5

**Les aides
aux projets**

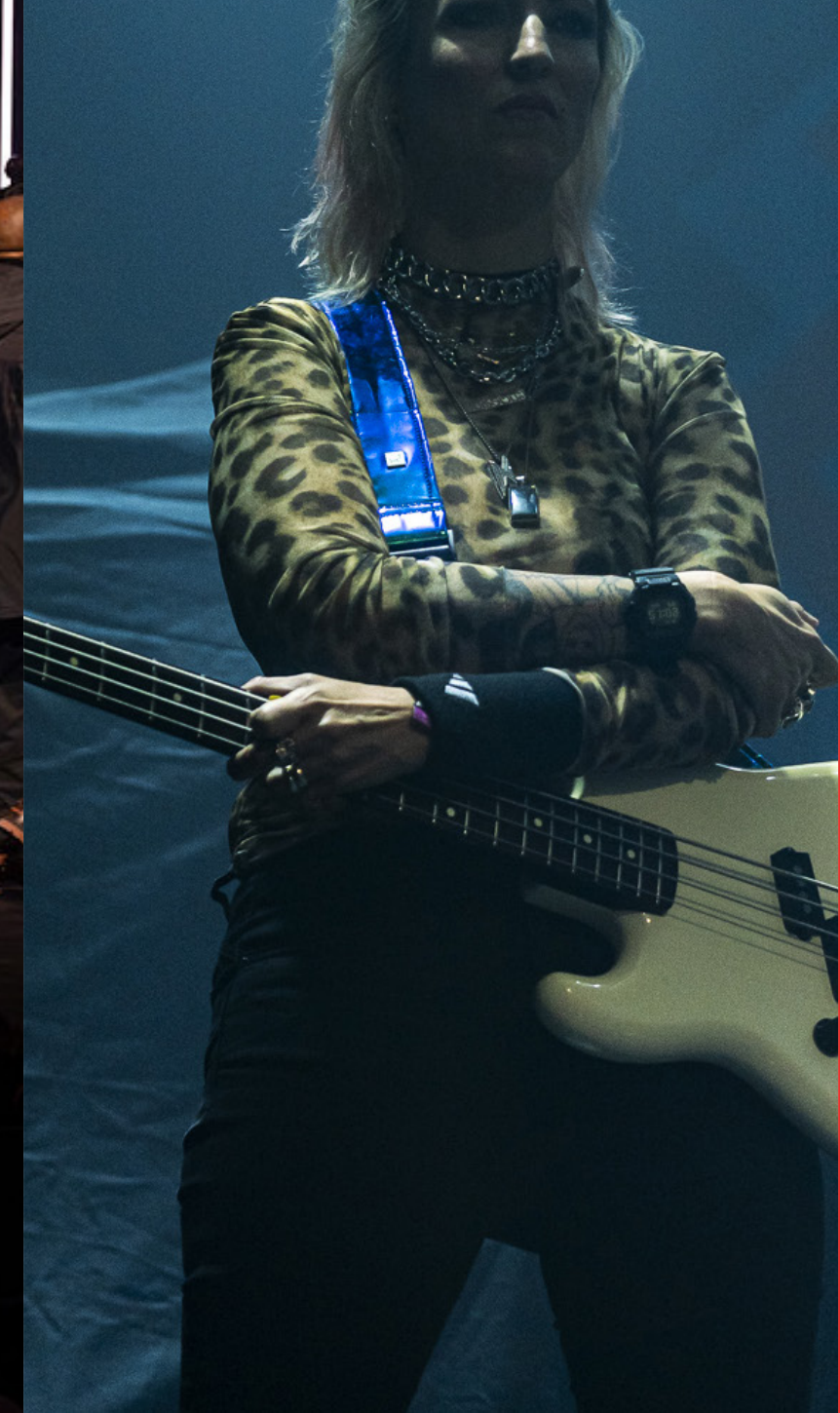
P 31



6

**La
gouvernance**

P 39



1

Les temps forts de l'année

L'année 2025 a été marquée par un engagement renforcé de l'Adami en faveur des droits et de l'accompagnement des artistes-interprètes, dans un contexte de fragilisation du secteur, à la fois sous l'effet de l'essor de l'intelligence artificielle et de la baisse des crédits attribués à la culture au niveau national et dans les collectivités territoriales. ★

L'ADAMI EN PREMIÈRE LIGNE FACE AU DÉFI DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



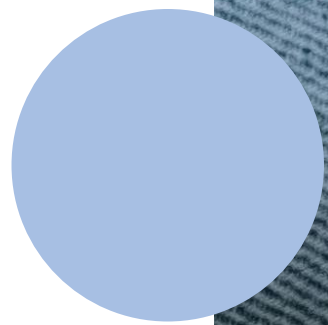
2025 a été une année de mobilisation sans précédent sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle. Dès le mois de mars, la société a exercé, au nom des plus de 49 000 artistes-interprètes qu'elle représente, son droit d'opposition (« opt-out ») à l'utilisation de leurs interprétations pour l'entraînement des modèles d'IA. Par cette décision, l'Adami a été le premier organisme de gestion collective de droits voisins au monde à prononcer un « opt out ». Elle affirme ainsi un principe fondamental : aucune utilisation des prestations des artistes-interprètes par l'IA ne peut se faire sans leur consentement préalable.

Au-delà de cet acte juridique, l'Adami s'est imposée comme un acteur central du débat public sur l'IA, avec la participation de la directrice générale gérante Elizabeth le Hot à de nombreuses table-rondes, martelant le besoin impérieux d'un cadre éthique garantissant la transparence, le respect des droits et une juste rémunération des artistes.

Cette mobilisation s'est poursuivie tout au long de l'année, notamment avec la prise de position de l'Adami face à l'accord conclu entre Universal et la plateforme d'IA Udio. L'organisation a dénoncé un modèle susceptible de fragiliser les droits des artistes-interprètes, réaffirmant la nécessité d'un consentement explicite et d'un partage de la valeur.

Malheureusement, depuis 5 ans, aucun accord entre artistes-interprètes, producteurs audiovisuels et plateformes de streaming n'a été conclu, privant les artistes-interprètes de la rémunération qu'ils devraient recevoir.

L'Adami fera de ce sujet une de ses priorités de l'année 2026.



DES ALLIANCES STRATÉGIQUES AU SERVICE DES ARTISTES

Dans ce contexte de fragilisation,
des coopérations structurantes se sont renforcées.

Coopération entre l'Adami et la SCPP : la suite

L'Adami a acté sa coopération avec la SCPP, engagée en 2024, par l'approbation par le conseil d'administration de la création d'un outil commun de référencement de nos données et de répartition des droits.

L'architecture ainsi développée figurera comme une des principales références au monde en matière de droits voisins en termes d'innovation et de performance. Une validation de l'Assemblée générale des associés de l'Adami est encore nécessaire afin de créer la société commune qui hébergera cet outil et de lancer les développements informatiques. Elle se réunira en juin 2026.

Dialogue entre l'Adami et la Spedidam

Le dialogue avec la Spedidam s'est intensifié, notamment en préparation des groupes de travail du SCAPR que nos deux sociétés ont accueillis en janvier 2026 à Paris. Cette organisation mondiale des sociétés de gestion collective des droits des artistes interprètes réunit 64 organismes issus de 48 pays, en groupes de travail et comités, consacrés aux enjeux techniques, juridiques et opérationnels de la coopération internationale au service des artistes. La Spedidam et l'Adami ont co-organisé cette édition, et coopéré ainsi pour une gestion des droits plus fluide, cohérente et transparente à l'échelle mondiale. Ce dialogue entre les deux OGC s'intensifiera en 2026 avec des actions communes.

Un accord de partenariat avec Radio France

Jeudi 13 mars 2025, Radio France et l'Adami ont signé une convention annuelle leur permettant de renforcer leurs actions communes au service du secteur musical. Ce nouveau partenariat fait notamment de la Maison de la Radio et de la Musique et de ses nouveaux studios un écrin de choix pour accueillir des résidences d'artistes accompagnés par l'Adami.

Par ailleurs, outre la reconduction d'un ensemble d'actions et événements menés avec le soutien de l'Adami depuis de nombreuses années (Hip Hop Symphonique, l'Hyper Weekend Festival de Radio France), ce nouvel accord acte également de l'accueil au Studio 104 du concert annuel des Talents Adami Classique ainsi que d'une plus large diffusion grâce à France Musique.

ARRÊT RAAP : L'ADAMI TOUJOURS MOBILISÉE

Depuis un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu en septembre 2020, les fonds des quatre OGC de droits voisins (Adami, Spedidam, SCPP, SPPF) destinés à soutenir les actions culturelles et artistiques sont amputés d'environ 25 millions d'euros par an. Dans un contexte de fragilisation du financement du secteur de la culture, ce manque à gagner pénalise durement les artistes et les acteurs culturels dans les territoires.

L'Adami agit de concert avec le ministère de la Culture, plusieurs OGC homologues en Europe et Impala, représentant européen des producteurs indépendants, afin de convaincre la Commission européenne d'agir et de proposer une solution. A cet effet, plusieurs rendez-vous ont été organisés à Bruxelles durant l'année 2025.

NÉGOCIATION RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET COPIE PRIVÉE

L'Adami, aux côtés de la Spedidam, de la SCPP et de la SPPF, co-gérantes de la SPRé (société de perception pour la rémunération équitable) ont intensifié leurs discussions avec les radios privées en vue d'améliorer les barèmes de rémunération équitable pour, in fine, augmenter la rémunération des artistes diffusés en radio. Ces barèmes n'avaient pas été réévalués depuis de très nombreuses années. Le résultat de cette négociation est attendu en 2026.

Sur le front de la copie privée là aussi les barèmes sont en cours de renégociation. L'année 2025 fut essentiellement consacrée à la réalisation des études d'usage de copie, c'est à dire l'étude par un institut spécialisé et indépendant des copies de contenus protégés (films, musique, séries...) effectuées par les Français pour leur usage personnel. Cette étude étant désormais finalisée, l'année 2026 sera consacrée à la négociation des nouveaux barèmes.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES DANS LA CRÉATION

L'Adami a confirmé son engagement en faveur de l'égalité en publiant une étude consacrée à la place des femmes dans les fictions françaises, en marge du Festival de la fiction TV de La Rochelle. Largement relayée, celle-ci met en lumière la persistance d'inégalités majeures, notamment dans la répartition des rôles et la représentation des actrices à l'écran. Forte de ce constat, l'Adami a impulsé une nouvelle opération, « London Calling » qui vise à connecter les comédiennes de plus de 50 ans aux castings internationaux et imagine de nouvelles actions pour faire évoluer durablement leur représentation. Au-delà du constat, l'Adami a multiplié les prises de parole dans les grands rendez-vous professionnels (MaMA, Think Culture...) afin de porter ces enjeux dans le débat public

et d'encourager des transformations durables du secteur. Cet engagement s'est également traduit par la signature d'une convention de partenariat en mai 2025 avec Audiens, notamment autour de la cellule d'écoute, afin de mieux accompagner les artistes confrontés à des situations de violences ou de harcèlement.

UNE PRÉSIDENTENCE RECONDUITE ET UNE ORGANISATION RENFORCÉE

L'année 2025 a vu la réélection d'Anne Bouvier à la présidence du conseil d'administration, confirmant la continuité de la ligne défendue par l'Adami et la confiance des artistes dans sa gouvernance.

Un an après sa prise de fonctions en tant que directrice générale gérante, Élisabeth Le Hot a engagé une réorganisation interne visant

à renforcer l'efficacité et le développement de l'Adami, tout en consolidant ses missions d'accompagnement.

Cette évolution repose sur plusieurs mesures structurantes :

- la création de la Direction de l'accompagnement des artistes, confiée à Mathilde Carmet, destinée à centraliser les missions de soutien, de services aux membres et de relation directe avec les artistes-interprètes dans un contexte qui fragilise les parcours ;
- le rattachement du pôle données à la Direction du patrimoine, de la répartition et des études, sous la responsabilité de Claire Czerniak, afin de mieux valoriser l'exploitation des données au service des missions cœur de la société.
- la nomination de Benjamin Sauzay en tant que directeur exécutif, chargé d'intervenir de manière transversale sur les enjeux stratégiques et les projets de développement, notamment la création de l'outil commun de répartition des droits avec la SCPP.

L'ADHÉSION À IMARA ET GAVA : LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL

En 2025, l'Adami a renforcé sa stratégie de développement à l'international en rejoignant deux nouvelles alliances :

IMARA (International Musical Artists Rights Alliance) et GAVA (Global Audiovisual Alliance), des organisations dédiées à la défense des droits des artistes-interprètes à l'échelle mondiale.

Ces adhésions traduisent la volonté de l'Adami de peser davantage dans les débats internationaux, notamment sur les enjeux liés au streaming, à l'intelligence artificielle et à l'exploitation audiovisuelle des interprétations. En s'appuyant sur ces réseaux, l'Adami entend contribuer à une meilleure reconnaissance des droits voisins et promouvoir une rémunération plus juste des artistes, dans un secteur en profonde mutation.



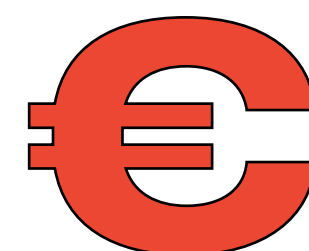
2

Les chiffres clés

LA COLLECTE DES DROITS

94,9

millions d'euros collectés (+3,47%)



UNE ORGANISATION AU SERVICE DES ★ ARTISTES ★

52 192

artistes associés au 31 déc. 2025

2 673

artistes ont choisi de rejoindre l'Adami en 2025 pour bénéficier de ses services dédiés.

LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

57,31

 millions d'euros directement répartis à

97 050

 artistes

14,7

 millions d'euros consacrés à l'action artistique et culturelle

1 461

 projets artistiques, opérations et partenariats

7 148

 artistes aidés

3

La collecte des droits

L'Adami a collecté 94,9 millions d'euros de droits en 2025, soit une hausse de 3,47 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution s'inscrit notamment dans le cadre de la hausse des perceptions venant des sociétés de gestion de droit étrangères, des droits exclusifs et de la copie privée audiovisuelle. ★



Droits collectés (en €)	2024	2025	Variation
Copie privée audiovisuelle	19 714 839	20 814 683	5,58 %
Copie privée sonore	17 540 407	17 159 758	-2,17 %
<i>Total copie privée</i>	<i>37 255 245</i>	<i>37 974 441</i>	<i>1,93 %</i>
Rémunération équitable	39 762 287	40 334 587	1,44 %
<i>Licences légales totales</i>	<i>77 017 532</i>	<i>78 309 028</i>	<i>1,68 %</i>
Droits exclusifs	7 456 527	8 931 343	19,78 %
Droits internationaux	7 247 540	7 659 765	5,69 %
<i>Perceptions totales</i>	<i>91 721 599</i>	<i>94 900 137</i>	<i>3,47 %</i>

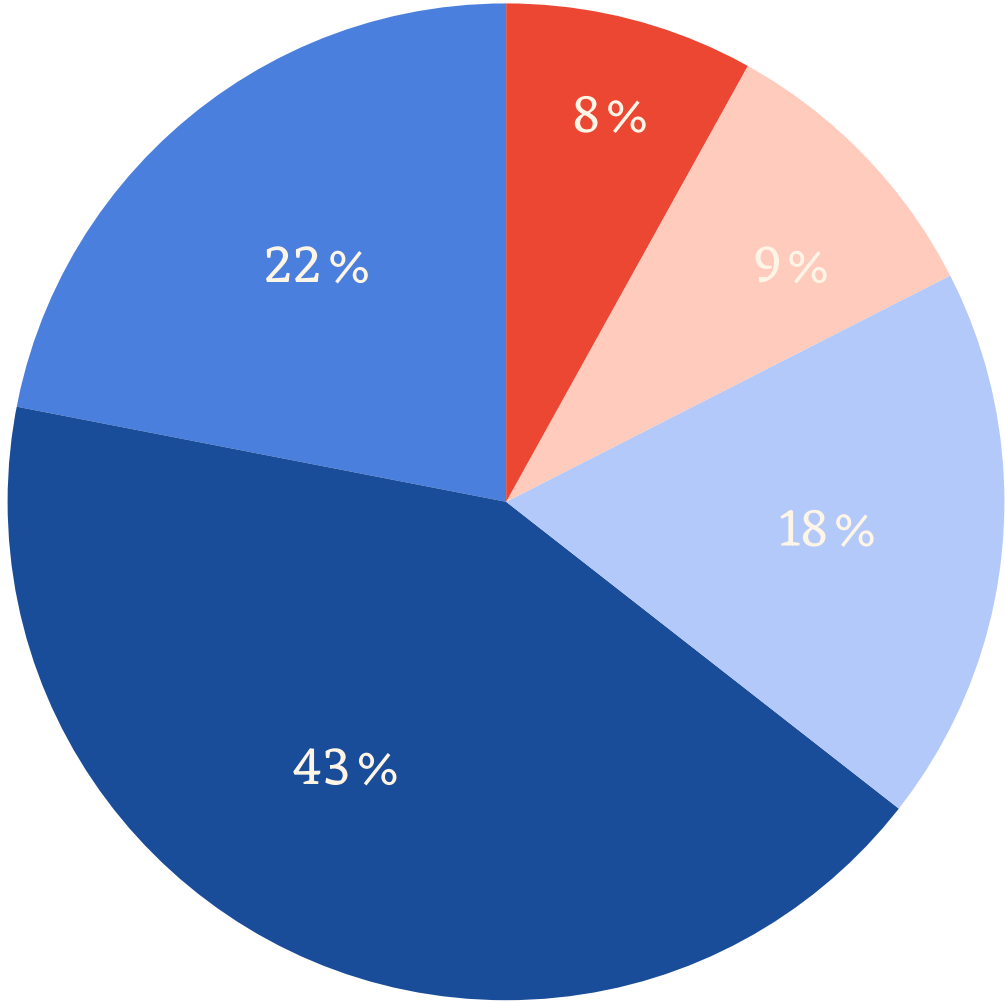
La copie privée présente une augmentation apparente de 1,93% en 2025.

Celle-ci est liée à une régularisation exceptionnelle. En effet, pour la première fois depuis 2021, un redevable qui refusait de s’acquitter de la redevance pour copie privée a versé 1,2M€ de régularisation au titre de la copie privée audiovisuelle.

De fait, sans cette régularisation de copie privée, l’activité courante est en baisse de 1,29%.

La rémunération équitable enregistre une hausse de 1,44%.

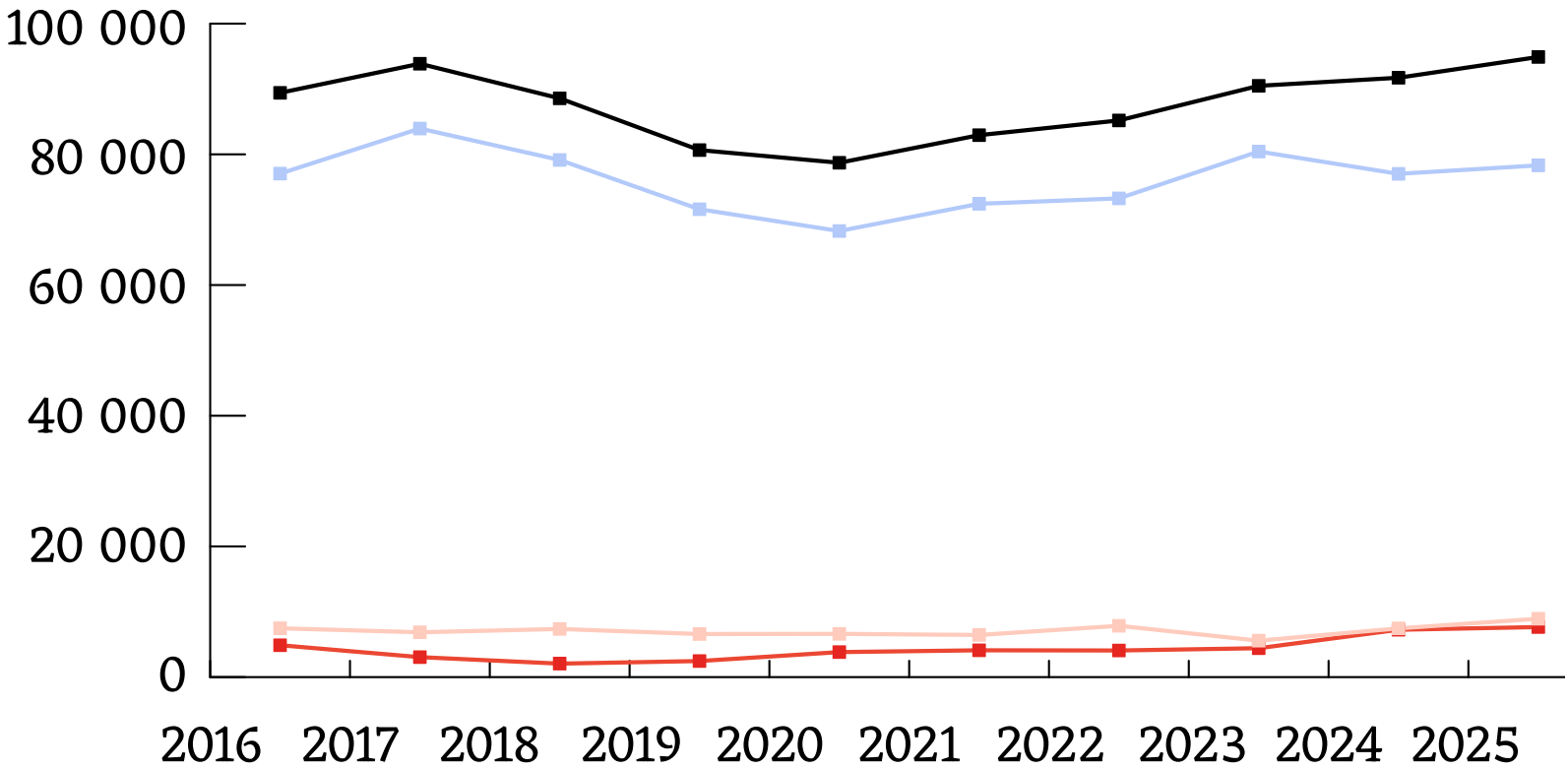
Perceptions 2025



- Droits internationaux
- Droits exclusifs
- Copie privée sonore
- Copie privée audiovisuelle
- Rémunération équitable

Les droits à rémunération en licence légale (copie privée et rémunération équitable) principales ressources des titulaires de droits gérées par l’Adami représentent 83% de la collecte totale au lieu de 84% l’an passé. Les droits exclusifs représentent 9% (8% en 2024) et les droits en provenance de l’étranger restent stables à 8% des ressources.

Collecte de droits de 2016 à 2025 en K€



- Total collecte
- Licences légales y compris régularisations et exceptionnel
- Droits internationaux
- Droits exclusifs



LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE



Comme mentionné ci-dessus,
**la copie privée, sur son
activité courante, est en
baisse de 1,29%.**

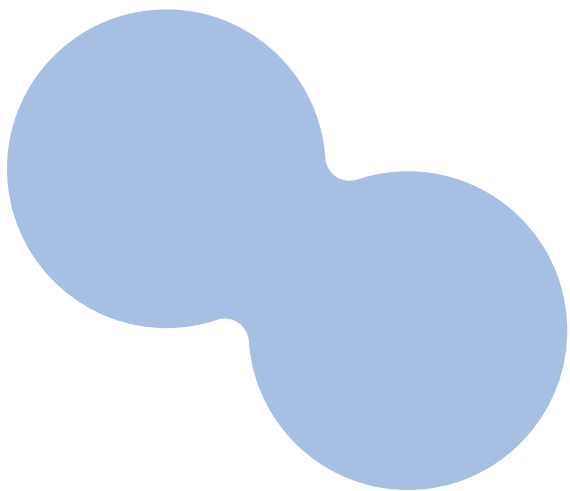
Ceci s'explique par le recul constaté sur le marché français des équipements électroniques de grand public, en particulier les téléphones portables, traduisant ainsi une consommation des ménages moindre (érosion du pouvoir d'achat, allongement de la durée de vie des appareils et un marché arrivé à maturité avec un taux de pénétration de 98% de personnes de 12 ans et plus possédant un mobile).

Les travaux de la Commission de la copie privée

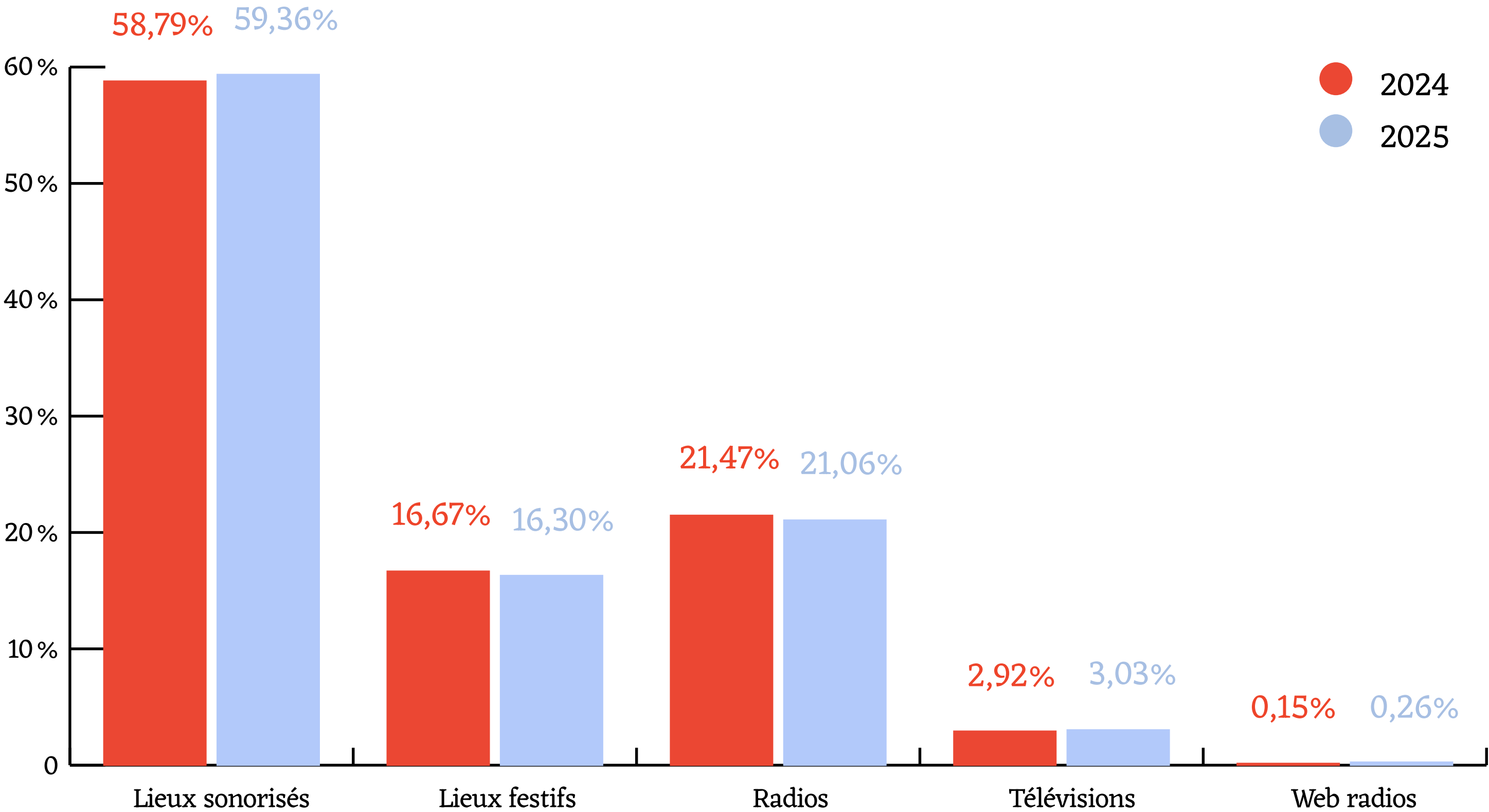
La Commission de la copie privée, chargée de fixer les barèmes applicables aux supports d'enregistrement, a été renouvelée en 2025. Sa composition paritaire réunit des représentants des ayants droit et des redevables (fabricants et importateurs de supports électroniques). Elle est présidée par un représentant de l'État, Thomas Andrieu.

Son programme prévoit la révision des barèmes à partir des études d'usage menées en 2024 et 2025, concernant plusieurs supports (téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs, neufs et reconditionnés). Les discussions porteront notamment sur l'éventuelle intégration des ordinateurs ainsi que du « cloud » dans le périmètre de la copie privée.

LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE



Droit à rémunération équitable 2024 et 2025 •répartition par secteur•



Après la chute brutale constatée en 2020 et 2021 durant la pandémie, la rémunération équitable est depuis 2022 en évolution et enregistre **une hausse de 1,44% en un an**. La répartition de la collecte par secteurs est assez semblable à celle constatée l'année passée.

À noter : la collecte auprès des lieux sonorisés est en hausse de 3 %. Après une année 2024 marquée par les Jeux Olympiques, la collecte est soutenue par les bonnes performances des cafés restaurants, du commerce de détail et de la grande distribution généraliste liée à l'indexation des tarifs et à la hausse du nombre de redevables.

Les barèmes de la rémunération équitable

Les barèmes de la rémunération équitable sont fixés par une commission paritaire, composée des représentants des artistes-interprètes et des producteurs, d'une part, et des représentants des utilisateurs de phonogrammes, d'autre part. Cette commission est, elle aussi, présidée par un représentant de l'État. Il s'agit Francine Mariani-Ducray.

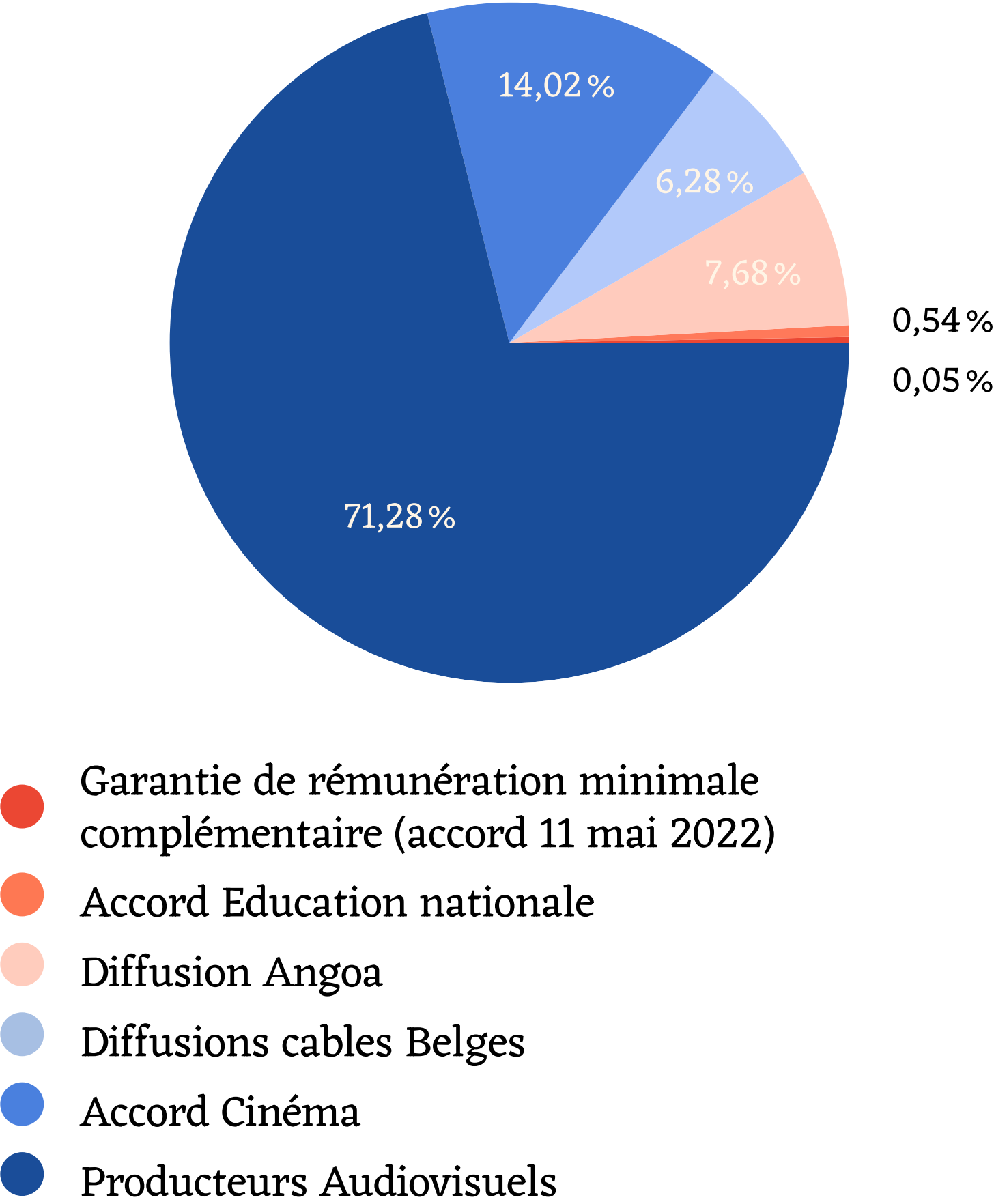
Les barèmes actuellement en vigueur, applicables notamment aux radios, télévisions et lieux sonorisés, datent des années 2008 à 2010.

Depuis septembre 2024, des discussions ont été engagées pour leur révision, en commençant par le secteur des radios privées. À ce stade, aucun consensus n'a été trouvé et les négociations se poursuivent.



LES DROITS EXCLUSIFS

Les droits exclusifs 2025
·par types d'accord·



Perceptions de droits exclusifs (en €)	2024	2025	Variation
Producteurs audiovisuels	6 122 847	6 366 102	3,97 %
Accord cinéma	759 958	1 251 840	64,72 %
Diffusion Angoa		3 685 736 441	n/a
Diffusions Cables Belges	525 842	561 088	6,70 %
Accord Education Nationale	46 712	48 280	3,36 %
Accords L212-7		13 672	n/a
Garantie de rémunération minimale complémentaire (accord 11 mai 2022)	1 168	4 535	288 %
	7 456 527	8 931 343	19,78 %

Les artistes-interprètes reçoivent des rémunérations complémentaires en contrepartie de la cession de leurs droits aux producteurs audiovisuels ou cinématographiques pour l'exploitation de leurs prestations artistiques.

Les droits exclusifs collectés en 2025 par l'Adami atteignent 8,9 M€, soit une progression de près de 20% en un an. Cette progression repose principalement sur les accords cinéma et diffusion Angoa*

et s'explique par les campagnes de relance mises en place par le service droits exclusifs, portant à la fois sur les déclarations de recettes et sur le recouvrement des factures en attente de règlement.

Les accords avec les producteurs audiovisuels représentent 6,37 M€

et concernent les rémunérations dues aux artistes-interprètes lors d'exploitations secondaires d'émissions de télévision (diffusions, cessions, VOD, exploitation vidéo, etc.).

L'accord cinéma génère 1,25 M€ :

il prévoit un complément de rémunération versé aux artistes-interprètes après amortissement du film, correspondant à 2 % des recettes nettes d'exploitation perçues par le producteur.

Autres accords : Accord L.212-7, Education nationale, Câble Belge et Etranger Agicoa/Angoa

** Accords professionnels conclus dans le secteur de l'audiovisuel, qui encadrent notamment la rémunération des artistes interprètes et l'utilisation de leurs droits lors de l'exploitation des œuvres.*

À L'ÉTRANGER

L'Adami a collecté 7,66 M€ auprès de 35 sociétés situées dans 33 pays.

La collecte est concentrée en 2025 sur 9 OGC qui représentent près de 88% des droits perçus. Il s'agit de sociétés situées dans 7 pays européens et au Canada : PLAYRIGHT (Belgique), GVL (Allemagne), AIE et AISGE (Espagne), NUOVO IMAIE (Italie), SWISSPERFORM (Suisse), SENA (Pays Bas), PPL (UK), et ARTISTI (Canada).

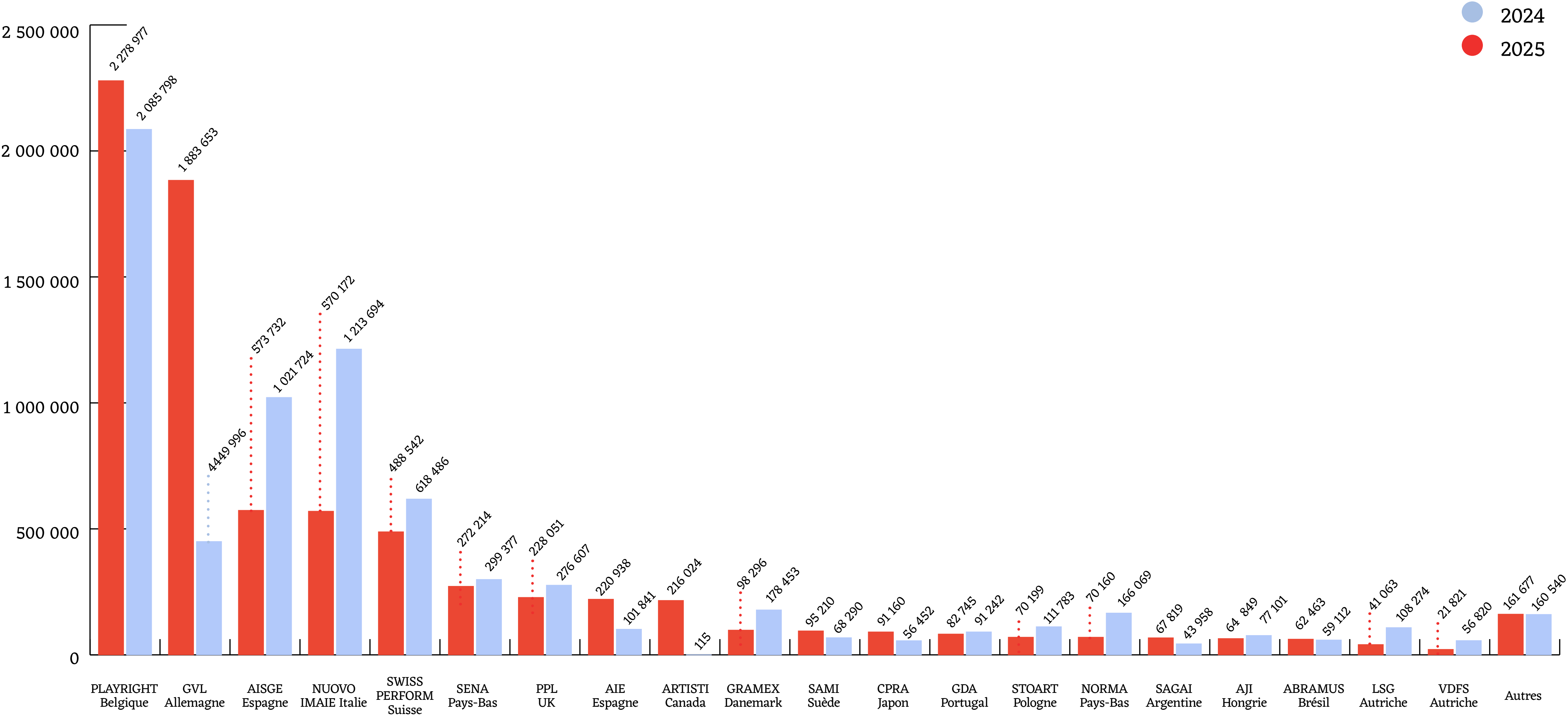
36% des sommes perçues proviennent de deux OGC de pays francophones.

Les droits collectés sont composés principalement des droits de rémunération équitable pour **4,30 M€ (56%)**.

La rémunération pour copie privée représente **2,34 M€ (31%)** et les droits exclusifs près de **1M€ (11%)**. Les autres droits restent marginaux.

La part « son » représente **51,45%**, et la part « audiovisuel » **48,55%**.

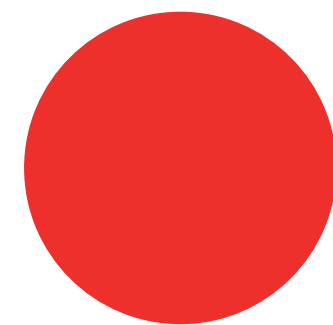
Droits collectés par OGC
en €.



4

La rémunération des artistes

LES RÉMUNÉRATIONS RÉPARTIES DIRECTEMENT AUX ARTISTES EN 2025

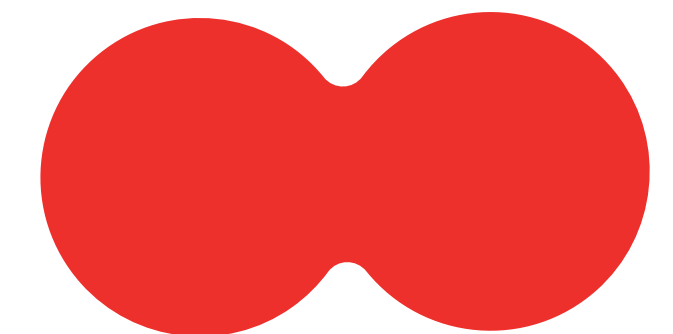


Droits nets portés au crédit des comptes artistes (en €)	2024	2025	Variation
Licences légales			
Copie privée audiovisuelle	11 891 851	8 681 879	-26,99%
Copie privée sonore	19 754 736	311 009 435 441	-44,27%
Rémunération équitable	24 804 841	22 589 417	-8,93%
<i>Totale licences légales</i>	<i>56 451 428</i>	<i>42 280 732</i>	<i>-25,10%</i>
Droits exclusifs et autres	5 518 996	5 395 672	-2,23%
Droits internationaux	3 846 417	7 582 004	97,12%
Avoir sur les frais de gestion	2 174 812	2 053 986	-5,56%
<i>Total</i>	<i>67 991 653</i>	<i>57 312 394</i>	<i>-15,71%</i>

Les droits nets totaux portés au crédit des comptes artistes sont

en recul de 15,71 %

en moyenne, par rapport à 2024, pour revenir à un niveau proche de 2023.
(58 901 421 m€ avaient été répartis).





En 2025, la copie privée sonore répartie est en baisse et s'élève à 11 009 435 €.

Cette diminution s'explique principalement par trois facteurs : la répartition en 2024 de sommes exceptionnelles versées par la Spedidam au titre d'années antérieures (2,5 M€ pour la copie privée sonore au titre de l'accord entre l'Adami et la Spedidam signé en 2023 relatif à la rémunération des artistes principaux), la réduction des délais de répartition (2024 incluait des droits de plusieurs années, tandis que 2025 ne concerne que les droits perçus en 2024), ainsi que la mise en réserve d'une partie des droits de copie privée.

La copie privée audiovisuelle est en baisse et s'élève à 8 681 879 €.

Cela est liée au niveau de perception et à la mise en réserve de droits de copie privée.

En 2025, la rémunération équitable s'établit à 22 589 417 €.

Ce recul s'explique par la répartition exceptionnelle réalisée en 2024 de droits versés par la Spedidam pour les années 2017 à 2021 (soit 4 461 312 €).

Hors effet exceptionnel, l'activité courante reste dynamique, portée par la bonne performance de la perception 2024, avec une progression de 8,28 %.

La répartition des droits exclusifs s'élève à 5 395 672 €,

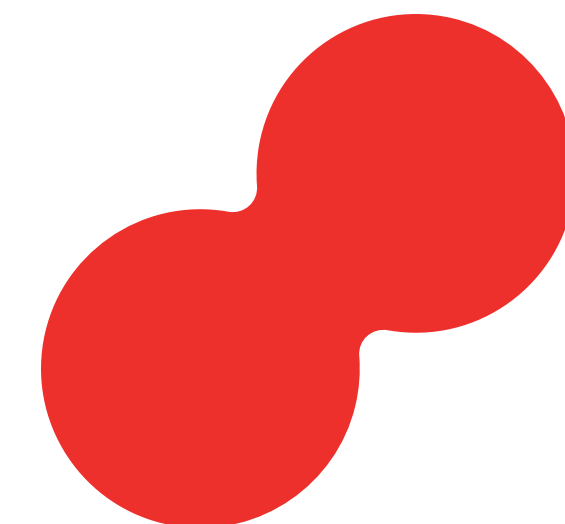
en légère baisse par rapport à 2024. Cette évolution doit toutefois être relativisée : l'augmentation de la collecte enregistrée en 2025 se traduira pleinement en 2026, en raison du calendrier décalé de mise en répartition.



Les droits issus des accords audiovisuels avec les producteurs privés progressent de près de 12 %

pour atteindre **4 281 276 €**, notamment grâce à des campagnes de relance. L'accord cinéma connaît également une forte hausse, avec **638 390 €** répartis (+26 %).

À l'inverse, les droits de câblodistribution diminuent fortement (-56 %) pour s'établir à **470 094 €**, en raison d'une répartition exceptionnelle de deux années réalisée en 2024. Les droits de l'Angoa collectés en 2025 seront répartis en 2026.

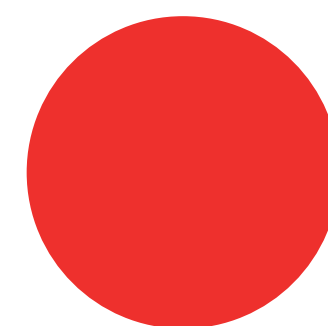
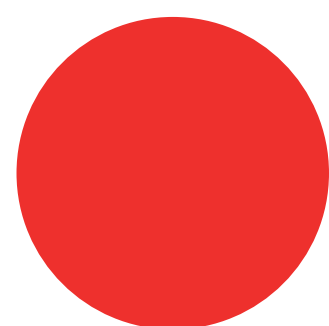


À L'ÉTRANGER

En 2025, les droits en provenance de l'étranger ont fortement augmenté, passant de **3 846 417 €** en 2024 à **7 582 005 €**, soit un quasi-doublement.

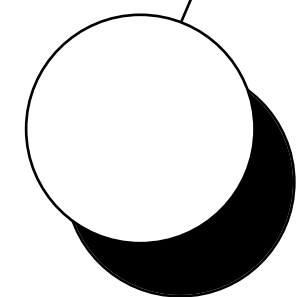
Cette progression s'explique notamment par des paiements importants de Playright (Belgique) et surtout de GVL (Allemagne), qui n'avait pas versé de droits en 2024 pour des raisons liées à l'administration fiscale allemande.

Ces droits proviennent principalement de la rémunération équitable (55%) et de la copie privée (28%), avec une répartition équilibrée entre le son (49,4%) et l'audiovisuel (50,6%).

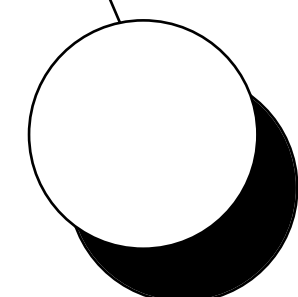


LES ARTISTES ET LEURS ENREGISTREMENTS

97 050
artistes répartis



51 149
artistes pour la musique



45 054
artistes pour l'audiovisuel

167 974
enregistrements sonores
et audiovisuels
★ valorisés ★



LES BASES DE DONNÉES INTERNATIONALES

L'Adami est membre du SCAPR, un réseau mondial d'organismes de gestion collective dont l'objectif est de faciliter la circulation des droits des artistes-interprètes.

Deux bases de données internationales cogérées par l'Adami et ses homologues étrangers membres du SCAPR permettent d'identifier les artistes et leurs enregistrements/diffusions dans le monde entier.

Contribution de l'Adami en 2025

**BASE DES ENREGISTREMENTS
ET DES DIFFUSIONS : VRDB
(VIRTUAL RECORDINGS DATABASE)**

712 000

enregistrements sonores et audiovisuels
enregistrés ou mis à jour

270 000

diffusions identifiées

**BASE DES ARTISTES :
IPD (INTERNATIONAL
PERFORMERS DATABASE)**

22 613

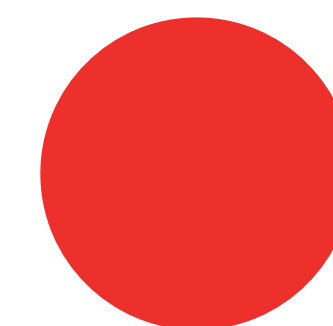
intégrations ou mise à jour

LA SOLIDARITÉ DE LA PROFESSION : DROIT AU COEUR



L'entraide sociale de l'Adami est destinée aux artistes-interprètes confrontés à un accident de la vie qui se caractérise par une rupture brutale des ressources financières ou par la survenance de charges exceptionnelles et imprévisibles.

Le fonds de solidarité Droit au cœur a permis à **115** artistes de bénéficier d'une aide sociale, pour un montant total de **238 290 €**, au cours de l'année 2025.





5

Le soutien financier aux projets artistiques

14,7

millions d'euros consacrés
à l'action artistique et culturelle

11,9

millions d'euros d'aides
aux projets

1 461

projets soutenus

Conformément à l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, l'action artistique et culturelle de l'Adami s'inscrit dans une ambition claire :

**soutenir l'emploi,
accompagner les parcours
professionnels et favoriser
le développement
de carrière des
artistes-interprètes.**

Dans un contexte de fragilisation du financement public de la culture, marqué par la baisse des subventions locales, l'Adami réaffirme ainsi son rôle d'acteur essentiel de la filière artistique. C'est dans cet esprit qu'a été créée

**la nouvelle Direction
de l'accompagnement
des artistes,**

avec l'objectif de proposer un soutien renforcé, plus adapté aux réalités du terrain, au service des artistes-interprètes.

Nombre de projets			Montants engagés (€)
Création		680	8 014 465
Adami Déclencheur audiovisuel	49	486 918	
Adami Déclencheur Théâtre	58	523 695	
Aide au spectacle vivant	356	3 808 196	
Bourse / Aide première fois	45	218 390	
Bourses Contenus Numériques	19	90 700	
Intérêt général	12	688 200	
Aide à l'enregistrement musical, son image et sa promotion	66	838 400	
Aide à l'enregistrement musical et son image	30	380 900	
Projet musical global	5	185 000	
Bonus Adami	34	21 850	
Talents Adami	6	772 216	
Diffusion		628	5 193 105
Adami Déclencheur audiovisuel	12	36 000	
Adami Déclencheur Théâtre	16	178 200	
Aide à la promotion	113	667 130	
Aide au spectacle vivant	315	2 057 746	
Aide aux premières parties musique	92	264 312	
Festival	33	921 567	
Intérêt général	35	722 000	
Organisme Syndical	8	343 000	
Bonus Adami	4	3 150	

Nombre de projets			Montants engagés (€)
Education artistique et culturelle			109
			973 712
Adami Déclencheur audiovisuel	2		24 315
Adami Déclencheur Théâtre	11		69 40
Aide à la promotion	1		4 500
Aide au spectacle vivant	81		589 205
Aide aux premières parties musique	3		10 792
Bourse / Aide première fois	4		17 500
Intérêt général	7		258 000
Formation			44
			521 408
Bourse Compagnonnage	5		71 400
Bourse Inspiration	8		32 160
Bourse Nouveaux Horizons	1		5 000
Bourses indirectes partenariat formation	15		276 440
Intérêt général	3		30 000
Action Pépinière	9		73 202
Aide à la formation	3		33 207
Total général			1 461
			14 702 691

En 2025, les emplois consacrés à l'action artistique et culturelle (hors fonctionnement et défense des droits)

atteignent 14 702 691 € (12,7 M€ en 2024), soit une hausse de 16 % par rapport à 2024.

Cette augmentation traduit la volonté de l'Adami de renforcer le soutien aux artistes dans un contexte de précarisation croissante (+20% de sollicitations de la part des artistes). Pour amplifier cet accompagnement, l'Adami a mené un travail d'ouverture des aides et de meilleure visibilité des dispositifs (évolution de certains critères, communication renforcée, actions en région, webinaires, partenariats).

Cela se répercute sur les aides aux projets qui atteignent cette année **11 967 467 €**, soit **20%** de plus qu'en 2024.

Cette dynamique se traduit par une progression significative de l'activité : le nombre de projets soutenus passe de 1 228 à 1 461. La création demeure au cœur de l'action, avec des moyens renforcés, tandis que la diffusion connaît une hausse particulièrement marquée.

L'éducation artistique et culturelle poursuit également sa montée en puissance, et la formation progresse plus modérément, avec un budget légèrement augmenté.

Dans l'ensemble, 2025 se caractérise par une action artistique plus étendue, plus financée et plus diversifiée, traduisant une volonté de soutenir un nombre croissant d'artistes et d'initiatives sur l'ensemble du territoire artistique.

Un total de **6 523 219 €** d'aides simplifiées a été distribué directement aux structures de spectacle sur la base de critères objectifs. Ce montant a permis de soutenir **845** projets de création et de diffusion de spectacles et de premières parties musicales (en augmentation de 20% par rapport à 2024).

Parallèlement, **5 444 248 €** d'aides ont été accordés par les commissions artistiques composées d'artistes (en augmentation de 20% par rapport à 2024), à 526 projets portés par des artistes.

Cette augmentation témoigne du besoin de soutien des artistes porteurs de leur projet, mais également du souci des commissions de les soutenir au maximum des enveloppes qui leur sont allouées.

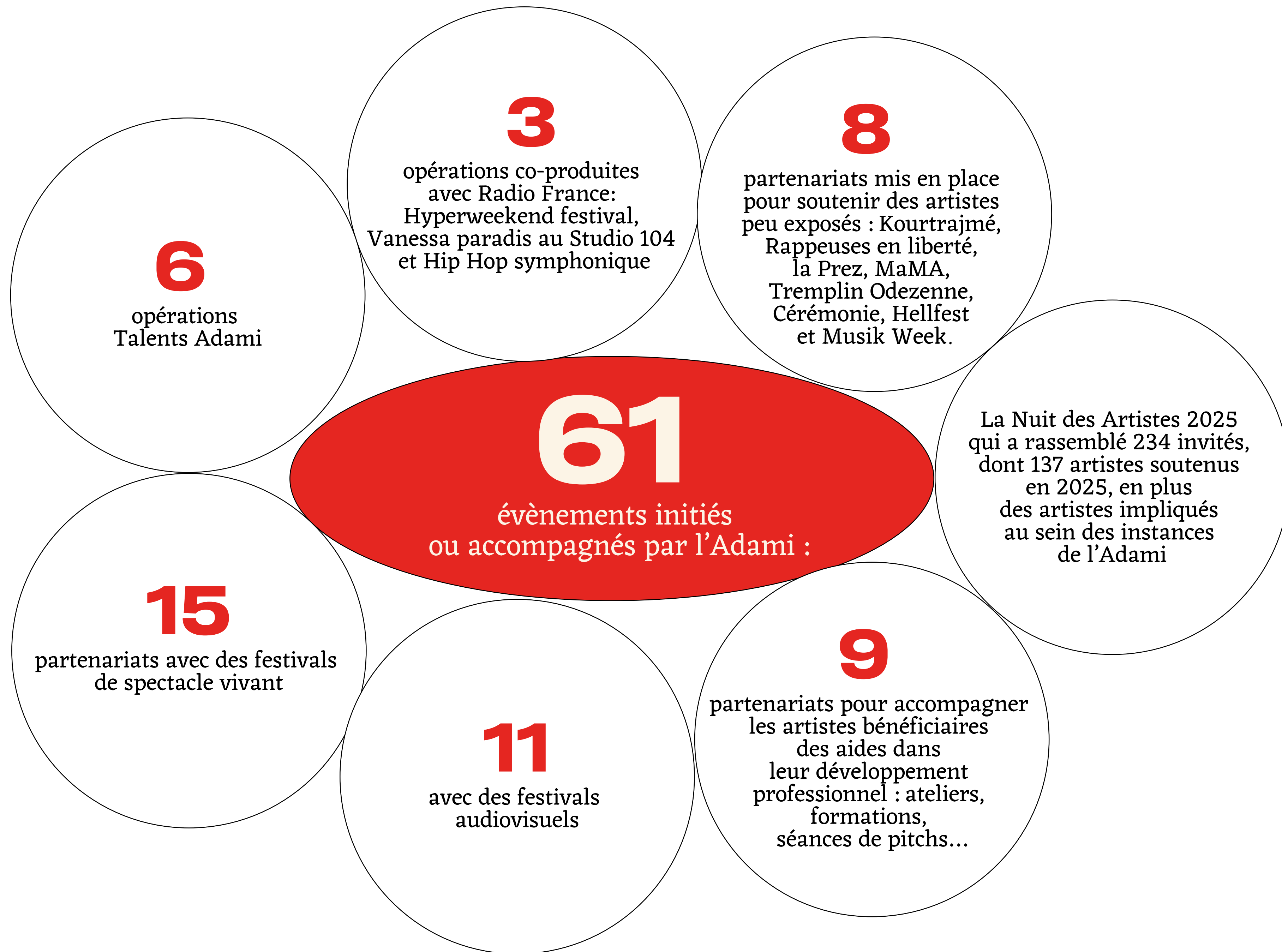
Les aides attribuées par le Conseil d'administration et le Comité exécutif

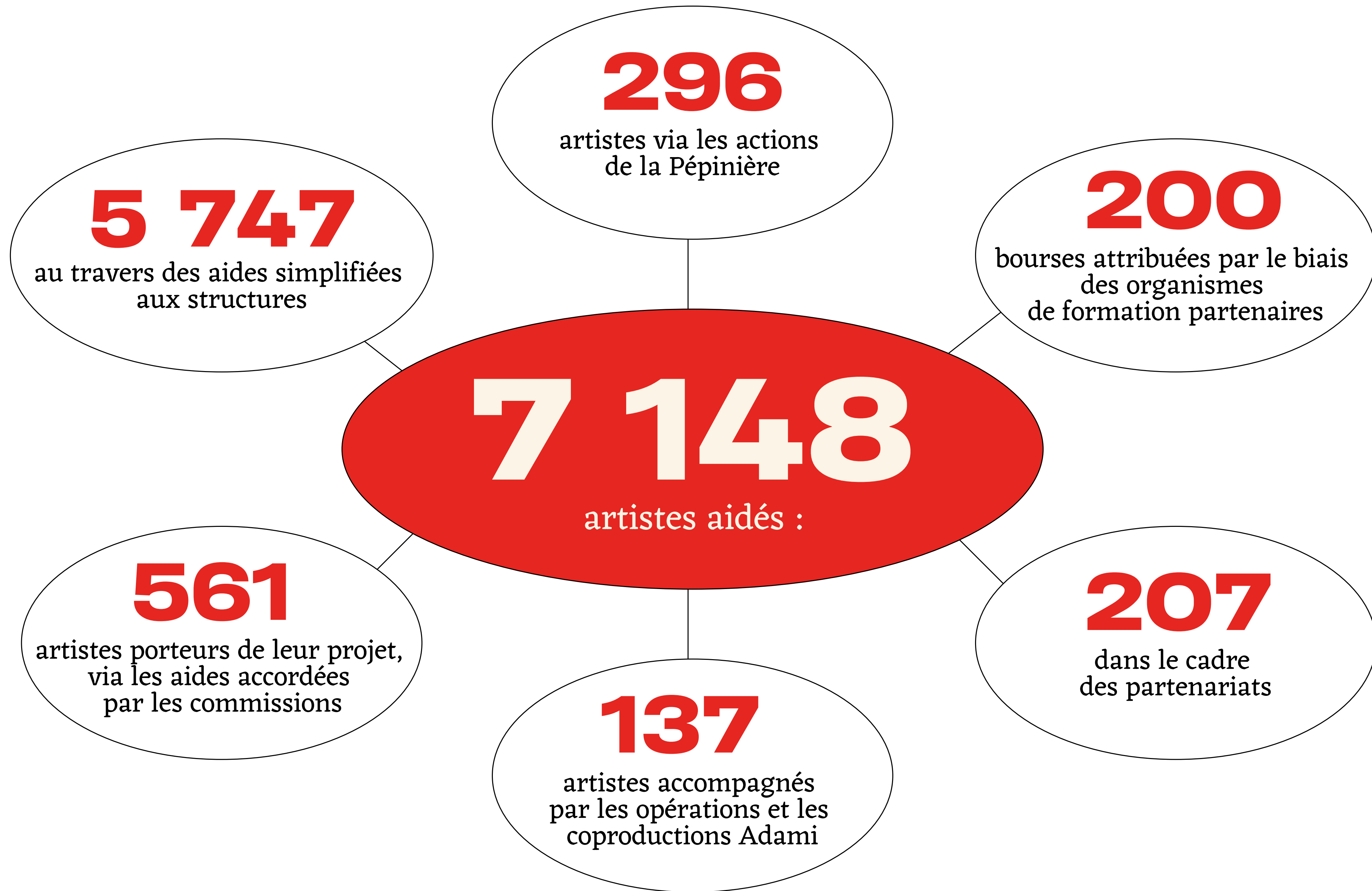
au titre de l'intérêt général passent de **36 à 56** projets aidés en un an pour un montant total de **1 693 200 €**, soit une hausse de **22%**.

Par sa politique d'intérêt général, l'Adami soutient l'ensemble de la filière artistique : fédérations professionnelles, salons et cérémonies de remise de prix, dispositifs nationaux de repérage et d'accompagnement des talents émergents, actions d'éducation artistique et culturelle, projets inclusifs et initiatives en faveur du handicap.

1 469 PROJETS DONT :

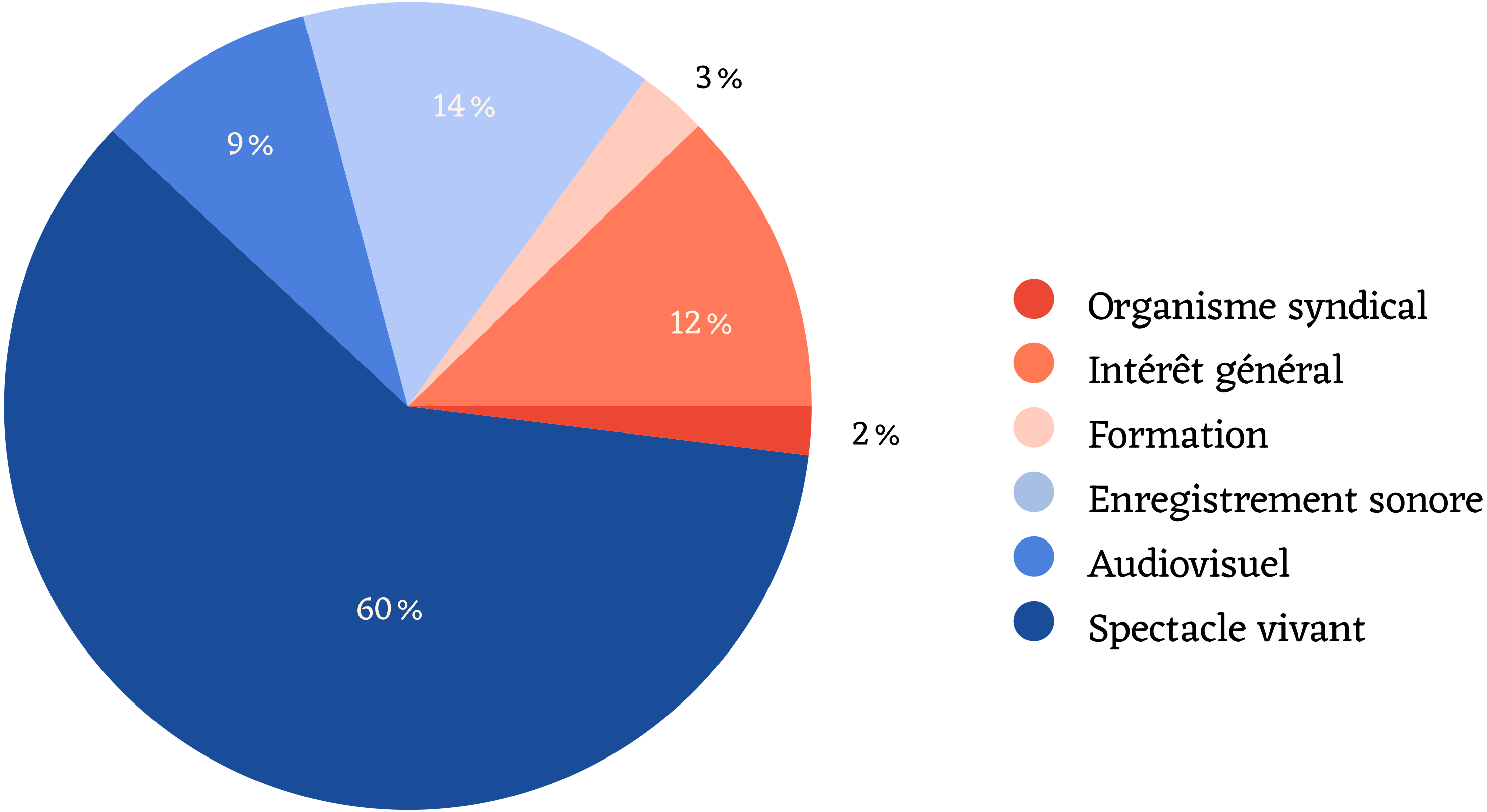








Répartition du budget global 2025



6

La gouver- nance Mars 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTISTES DRAMATIQUES

Véronique Ataly, Anne Bouvier,
Nathalie Boyer, Didier Brice, François Dunoyer,
Pierre Forest, Dominique Frot, Christine
Gagnepain, Sam Karmann, Olivier Sitruk,
Valérie Vogt

ARTISTES DE VARIÉTÉS, JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES

Leslie Bourdin, Jil Caplan, André Ceccarelli,
Jessie Chaton, Dorothée Hannequin, Karim
Kacel, Annabelle Mouloudji, Julie Pietri

ARTISTES LYRIQUES

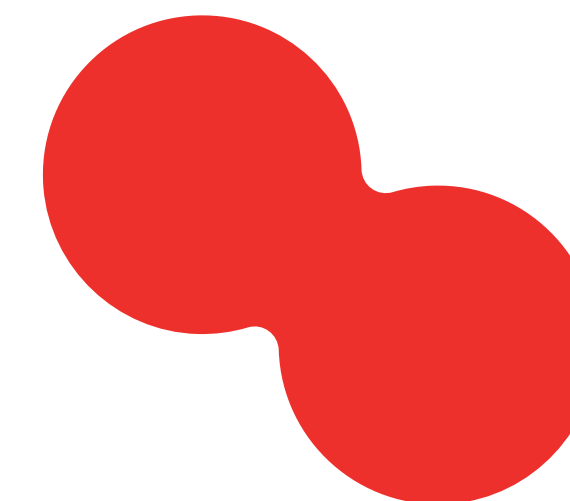
Thomas Dolié, Anne-Sophie Duprels

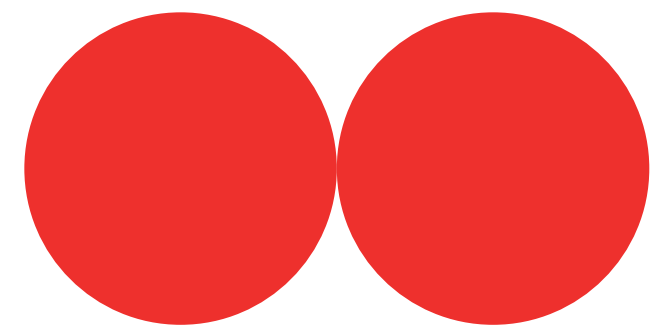
ARTISTE MUSICIENS CLASSIQUES ET/OU CHEFS D'ORCHESTRE

Nathalie Annelise Clément, Karine Crocquenoy

ARTISTE CHORÉGRAPHIQUE

Isabelle Gonzales





LE COMITÉ EXÉCUTIF

Anne Bouvier, présidente du conseil
d'administration

Annelise Clément, vice-présidente du conseil
d'administration

Karim Kacel, administrateur en charge
de l'action artistique et culturelle

Dorothee Hannequin, présidente
de la commission relation artistes

Valérie Vogt, présidente de la commission
de la perception et de la répartition

Sam Karmann, président de la commission
des affaires internationales

Jessie Chaton, président de la commission
des finances et du budget

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Dick Annegarn

Catherine Chevallier

Valérie Ekoumè

Jacqueline Guenin

Sylvain Morizet (Président)

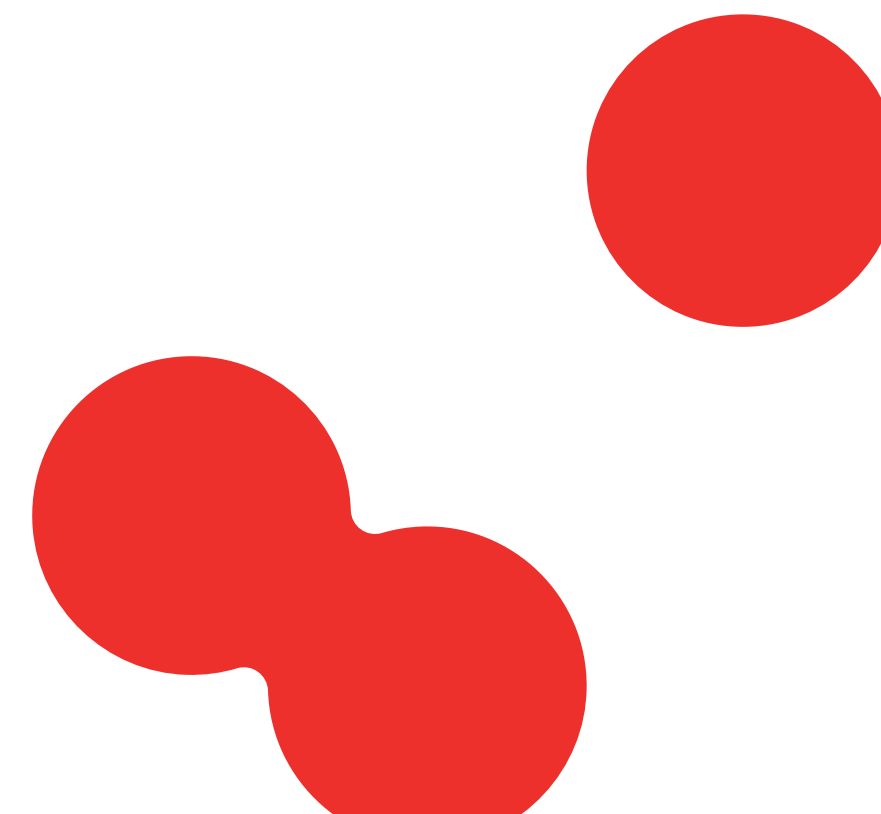
Chloé Robineau (Robi)

LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Anne-Elisabeth Crédeville, magistrat
honoraire et vice-présidente du Conseil
supérieur de la propriété littéraire et artistique
(CSPLA), Christian Phéline, ancien président
de l'Hadopi et Pierre-François Racine, ancien
Président du Conseil supérieur de la propriété
littéraire et artistique (CSPLA), président du
comité de déontologie.

5 MISSIONS STATUTAIRES

Les commissions de la Perception et de la
répartition, des Affaires internationales,
de la Relation artistes sont composées chacune
de 6 administrateurs. La commission
des Finances et du budget est composée
de 7 administrateurs. La commission Droit au
cœur est composée du vice-président,
de 2 administrateurs et d'1 artiste associé.



2 COMMISSIONS ARTISTIQUES

COMMISSION ARTISTIQUE THÉÂTRE, AUDIOVISUEL ET DANSE

Artistes dramatiques

Véronique Ataly, Francois Clavier,
Jean Paul Comart, Anne Dos Santos,
François Dunoyer, Benjamin Gauthier,
Francois Nambot, Massimo Riggi,
Andrew Rugasira Tumwine, Sarah Jane
Sauvegrain, Laurena Thellier

Artistes chorégraphiques

Anthony Couroyer, Odile Gheysens,
Isabelle Gonzalez

COMMISSION ARTISTIQUE MUSIQUE

Musiques actuelles

Leslie Bourdin, Frédérique Dastrevigne,
Oriane Dessaux, Olivier Garnier,
Emilie Hanak, Sarah Maisonobe,
Jonathan Morali, Jean-Noël Scherrer

Musiques classique, baroque, lyrique ou contemporaine

Karine Crocquenoy, Anne Cécile Cuniot,
Thomas Dolie, Nicolas Stavy

Musiques jazz

Edouard Ferlet, Paul Jarret, Leila Renault

LE COMITÉ DE DIRECTION

DIRECTRICE GÉNÉRALE- GÉRANTE :

Elizabeth Le Hot

DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION :

Thierry Auda

DIRECTRICE DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX ARTISTES :

Mathilde Carmet

DIRECTRICE DE LA PERCEPTION, DE LA RÉPARTITION ET DES ÉTUDES :

Claire Czerniak

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

Paule Poujol-Robert

DIRECTEUR EXÉCUTIF :

Benjamin Sauzay

DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INTERNATIONALES :

Florent Viel

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES :

Hélène de Marignan

Directeur de la publication :

Benjamin Sauzay

Coordination :

Elodie Germain

**Conception graphique
& réalisation :**

KIBLIND Agence

**L'Adami remercie tous les artistes, les
compagnies et les photographes pour leur
participation à l'illustration de ce document.**

SOMMAIRE

1 : **Merveille**, *Hip Hop Symphonique 2025*
© Florent Drillon

2 : **Atelier créatif** *Culture Experience Days, Forum European Lab,*
6 mai 2016 © Lisa Miquet

3 : **Alexia Chardard**, *Talents Adami Cinéma 2025*
© Thierry Langro

4 : **Eye Haïdara, Finnegan Oldfield**, *Talents Adami Cinéma 2025*
© Thomas Bartel

5 : **Fonky Family**, *Hip Hop Symphonique 2025*
© Florent Drillon

6 : **Furies**, *Soirée Metal*, MaMA 2024
© Thomas Bartel

P2 : **Anne Bouvier et Elizabeth Le Hot**
© Pascal Ito

P8 et 9 : **Pexels 2021**
© Pavel Danilyuk

P13 : **Elizabeth Le Hot, SCAPR Working Groups Meetings in Paris**
© Florent Drillon

P16 : *Talents Adami Jazz 2025*
© Maxim Francois

P17 : **Vincent Pacaud, Aymen Bouchou, Kim Verschueren, Nemo Schiffman, Naïsha Randrianasolo, Fareen Aslam, Mélo Lauret et Marine Gramond**, *Talents Adami Théâtre 2025*
© Jean-Louis Fernandez

P18 : **Nemo Schiffman, Naïsha Randrianasolo, Fareen Aslam et Kim Verschueren**, *Talents Adami Théâtre 2025*
© Jean-Louis Fernandez

P20 : **Giacomo Luci**, *Talents Adami Danse 2025*
© Thomas Bartel

P25 : **Stéphanie Marie Degand**, *Concert Talents Adami Classique French Music Week 2025*
© Thomas Bartel

P26 : **Arnaud Forestier, Ishkero**, *Talents Adami Jazz 2025*
© Maxim Francois

P29 : **Emma Spinosi**, *Talents Adami Danse 2025*
© Thomas Bartel

P37 : **Iris Daverio**, *Talents Adami Classique 2025, concert Radio France*
© Thomas Bartel

14 – 16 rue Ballu, 75311 Paris cedex 09, France R.C.S. Paris D 784412900
– Société civile à capital variable SIRET 78441290000085 | APE 9002Z

adami.fr

